

ANALYSE RETROSPECTIVE EXERCICE 2019



VILLE DE GRANVILLE

PREAMBULE

Le compte administratif retrace, pour l'année écoulée, l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées.

L'analyse financière de ce document comptable vise plusieurs objectifs :

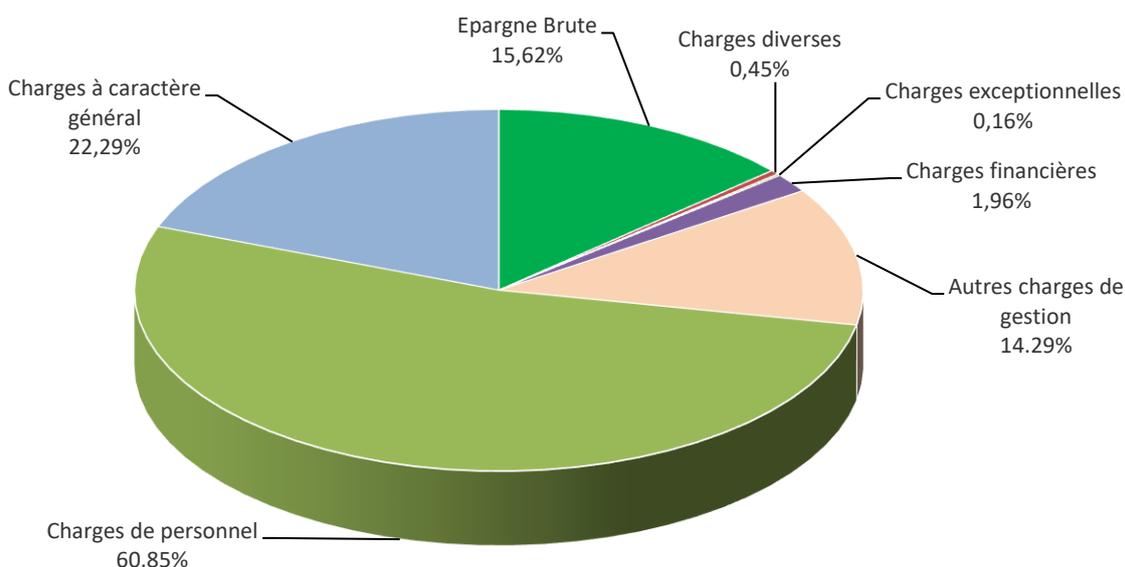
- ✓ Connaître les principales réalisations menées, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'année qui vient de s'écouler,
- ✓ Identifier les points forts et les faiblesses de la ville sur le plan financier,
- ✓ Evaluer la solvabilité de la ville en particulier en matière de capacité à épargner, de niveau d'endettement. La solvabilité actuelle fondant, pour une part importante, la capacité à investir à court et moyen terme,
- ✓ Permettre à chacun, en expliquant les mécanismes budgétaires, de mieux les appréhender et, ainsi, favoriser une participation à l'élaboration des budgets.

L'analyse ci-dessous est présentée en mouvements réels, c'est-à-dire en excluant les mouvements d'ordre strictement comptables, et avec le budget principal pour unique périmètre pour la période de 2014 à 2019.

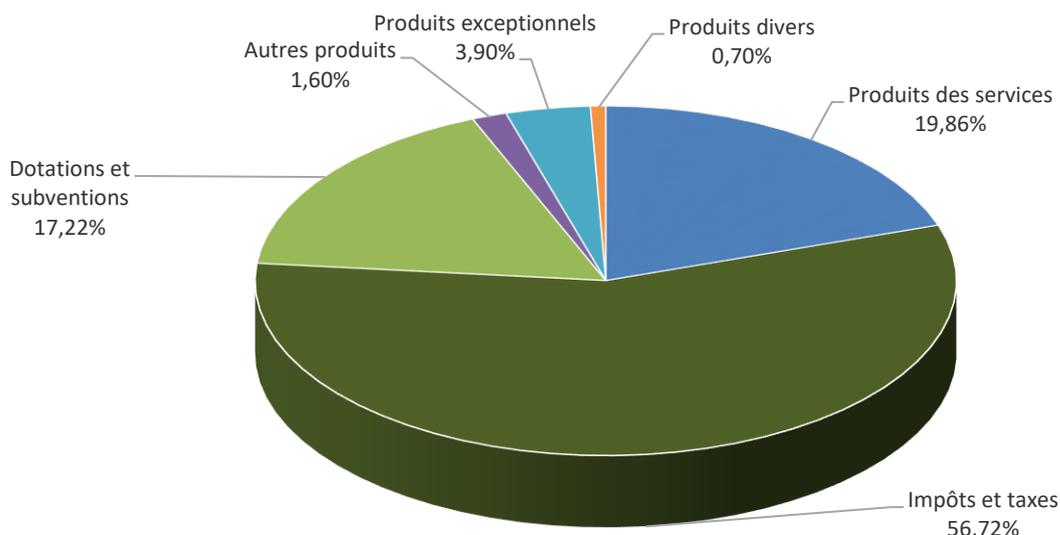
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

L'exercice 2019 témoigne d'une gestion rigoureuse de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées tandis que les recettes de fonctionnement restent dynamiques, préservant ainsi l'épargne brute et donc les capacités d'investissement de la collectivité.

Part des dépenses de fonctionnement 2019



Part des recettes de fonctionnement 2019

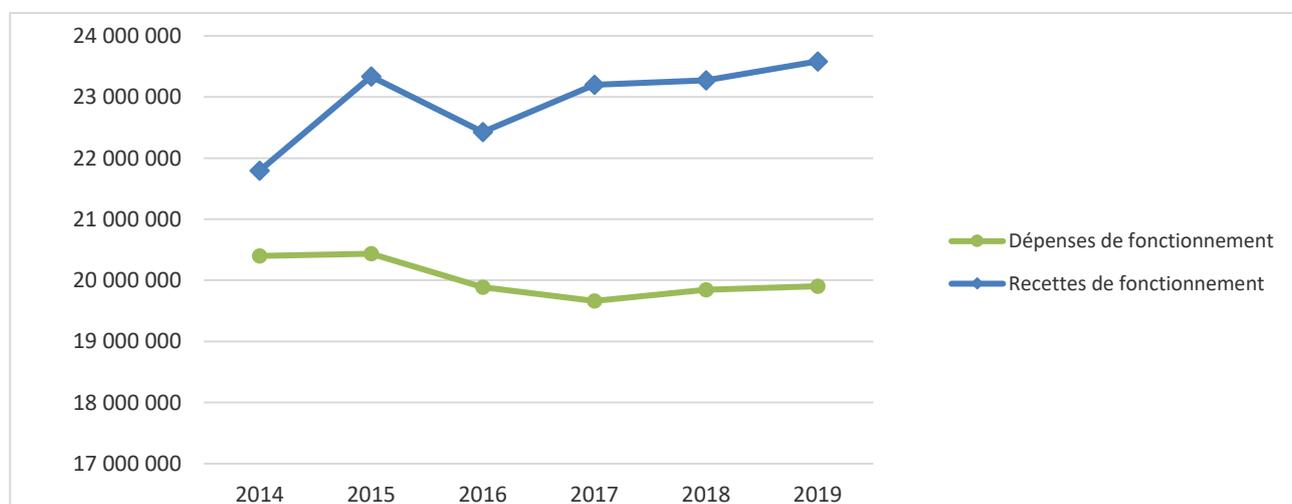


1/ Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Comme l'indiquent le tableau et le graphique suivants, en 2019, les dépenses ont légèrement augmenté de +0.27% mais restent en deçà du volume de dépenses des exercices 2014 et 2015. Les recettes continuent leur progression en 2019 avec une augmentation de +1.34%.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement réelles totales (DRF)	20 400 296	20 434 905	19 886 297	19 662 154	19 846 746	19 900 420
Taux d'évolution	3.64%	0.17%	-2.68%	-1.13%	0.94%	0.27%
Recettes de fonctionnement réelles totales (RRF) hors c/002	21 792 967	23 337 170	22 426 900	23 199 618	23 272 191	23 583 186
Taux d'évolution	-2.96%	7.09%	-3.90%	3.45%	0.31%	1.34%



➤ Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

En 2019, elles atteignent 19 900 420€ soit 1 459€ par habitant. Après une évolution importante en 2014, elles ont faiblement augmenté en 2015 (+0.17%) pour marquer un repli en 2016 (-2.68%) et en 2017 (-1.13%). Les dépenses de 2018 et 2019 ont été contenues à +0.94% et +0.27% malgré une inflation respectivement de +1.8% et de +1.1%.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement réelles totales (DRF)	20 400 296	20 434 905	19 886 297	19 662 154	19 846 746	19 900 420
Taux d'évolution	3.64%	0.17%	-2.68%	-1.13%	0.94%	0.27%
Montant par habitant	1 476	1 479	1 410	1 394	1 421	1 459
Frais de personnel (bruts)	11 472 745	11 851 452	11 745 321	11 948 472	11 768 184	12 109 979
Taux d'évolution	2.98%	3.30%	-0.90%	1.73%	-1.51%	2.90%

Evolution des principales dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	Evolution (%)
O11	Charges à caractère général	4 381 479	4 435 096	1.22%
	Dont achats	2 207 434	2 209 675	0.10%
	Dont services extérieurs	1 116 872	1 093 434	-2.10%
	Dont autres services extérieurs	969 364	1 060 726	9.42%
	Dont impôts, taxes et versements assimilés	87 808	71 262	-18.84%
O12	Frais de personnel et charges assimilées	11 768 184	12 109 979	2.90%
	Personnel titulaire			
	Dont Rémunération principale	5 568 676	5 621 726	0.95%
	Dont NBI, supplément familial et indemnité de résidence	154 301	144 909	-6.09%
	Dont Autres indemnités	1 036 737	1 115 393	7.59%
	Personnel non titulaire			
	Dont Rémunération	1 195 171	1 362 189	13.97%
	Dont Emploi d'avenir	110 600	27 516	-75.12%
	Dont Autres emplois d'insertion	4 371	54 902	1156.13%
	Dont Apprentis	44 105	49 110	11.35%
	Dont Cotisations à l'URSSAF	1 277 272	1 346 854	5.45%
	Dont Cotisations aux caisses de retraites	1 821 856	1 873 179	1.61%
	Dont Cotisations aux ASSEDIC	62 195	58 686	-5.64%
	Dont Cotisations pour assurance du personnel	152 290	128 145	-15.85%
	Dont Cotisations aux autres organismes sociaux	22 091	22 316	1.02%
65	Autres charges de gestion courante	3 086 617	2 842 805	-7.90%
	Dont participation à l'équilibre des budgets annexes	719 834	718 000	-0.25%
	Participation au budget annexe des Foyers de jeunes travailleurs	119 472	110 000	-7.93%
	Participation au budget annexe des Transports Urbains	600 362	608 000	1.27%
	Dont participation à l'équilibre d'autres budgets	1 460 000	1 228 000	-15.89%
	Participation à l'équilibre du budget du C.C.A.S	740 000	493 000	-33.38%
	Participation à l'équilibre du budget de l'EPIC Archipel	720 000	735 000	2.08%
	Dont subventions aux associations	453 609	452 649	-0.21%
	Dont frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 395	245 823	1.41%
66	Charges financières	389 383	390 444	0.27%
67	Charges exceptionnelles	130 879	31 698	-75.78%
	Dont subventions exceptionnelles aux associations	16 710	11 070	-33.75%
O14	Atténuations de produits	90 204	90 398	0.22%

Les charges de personnel constituent une part prépondérante des charges de fonctionnement. La Ville de Granville a fait le choix d'un fort niveau de qualité de service proposé aux usagers. Cependant, elle veille à limiter la progression de la masse salariale.

Néanmoins, les charges de personnel ont progressé de +2.90% de 2018 à 2019.

Suite au mouvement social des « Gilets jaunes », la Ville a fait le choix de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette prime s'est élevée à 90 000€ brut.

La collectivité a également élargi son périmètre d'action communale avec la création :

- d'un poste d'éducateur de rue,
- d'un poste de référente des violences intrafamiliales,
- d'un poste de conseillère en insertion professionnelle pour les chantiers d'insertion,
- d'un poste de responsable lingerie pour les chantiers d'insertion,
- d'un poste de chargé d'études patrimoine foncier et immobilier,
- d'un poste d'agent technique au garage municipal,
- d'un poste de directeur des système d'information.

Pour l'ensemble de ces postes, excepté le poste de chargé d'études patrimoine foncier et immobilier, il existe une prise en charge financière partielle par l'Etat, ou par une autre collectivité notamment le Centre communal d'action sociale ou la Communauté de communes.

Le delta entre les départs en retraite, fins de contrats et les nouveaux recrutements remplacements relatifs aux congés maternité et arrêts de travail est estimé à +153 243€.

Quelques mesures nationales sont également venues impacter l'évolution des charges de personnel, il s'agit de :

- ✓ La revalorisation du SMIC de +1.50% au 1^{er} Janvier 2019,
- ✓ La poursuite du PPCR « Parcours Professionnel Carrières et rémunérations » pour un montant de 50 000€,
- ✓ L'effet « carrière » des agents appelé le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 66 000€ soit 0.55% de la masse salariale,

Ces dépenses de personnel représentent, en 2019, 60.85% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 59.30% en 2018. Or, si on déduit de ces dépenses brutes les remboursements de frais de personnel effectués pour le compte des différentes collectivités pour lesquelles la ville de Granville met des agents à disposition soit 2 110 379€ en 2019, ce ratio est de **50.25 %** (contre 45.71% en 2018 et 50.41% en 2017). Ces remboursements proviennent de la communauté de communes, du CCAS, de la Mission Locale, du SMAAG des budgets annexes FJT et transports urbains.

Les achats, quant à eux, sont contenus à +0.10% en 2019 malgré une inflation de +1.1%. Après une baisse consécutive depuis 2015 à savoir -0.60%, -5.59% en 2016, -0.95% en 2017 et -1.87% en 2018, attestant ainsi d'une maîtrise de ces dépenses. Le montant de ces achats représente 162€ par habitant en 2019.

Les subventions et participations versées font l'objet, en 2019, d'une baisse significative de -9.13% par rapport à 2018. L'année 2018 avait fait l'objet d'une régularisation de versement de

subvention au profit du budget du Centre communal d'action sociale. Le soutien aux associations Granvillaises est resté quasiment identique par rapport à 2018.

Les services extérieurs affichent une progression de +3.26% en 2019. On constate ainsi une tendance à la hausse principalement sur les postes contrats de prestations de service, locations mobilières, contrat de maintenance, fêtes et cérémonies, téléphonie... Ils représentent ainsi 158€ par habitant en 2019.

Après un recul de -1.14%, les autres dépenses de gestion affichent de nouveau une baisse de -0.51% essentiellement dû à la diminution des autres contributions obligatoires.

Le ratio de rigidité des charges structurelles augmente en 2019 pour atteindre 60.80 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel (012)	11 472 745	11 851 452	11 745 321	11 948 472	11 768 184	12 109 979
Annuité de la dette (16+66)	1 665 549	1 788 893	1 690 925	1 530 436	1 576 043	1 669 882
Produits de gestion	21 672 321	22 665 149	21 932 219	22 043 640	22 388 141	22 663 069
Ratio de rigidité	60.62%	60.18%	61.26%	61.15%	59.60%	60.80%

Ce ratio qui mesure la part des charges de personnel et l'annuité de la dette dans les produits de fonctionnement indique le poids des dépenses de fonctionnement présentant un caractère incompressible. Il témoigne de la marge de manœuvre de la collectivité dans ce domaine. Le seuil d'alerte se déclenche si la collectivité atteint les 100%.

- Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) (hors excédent de fonctionnement)

Elles atteignent 23 583 186 € soit 1 729 € par habitant.

Les recettes de fonctionnement continuent de progresser en 2019, de +1.34% s'expliquant essentiellement par l'augmentation du produit des services, les revenus des immeubles et par les produits exceptionnels (Certificat à économie d'énergie)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement réelles totales (RRF) hors c/002	21 792 967	23 337 170	22 426 900	23 199 618	23 272 191	23 583 186
Taux d'évolution	-2.96%	7.09%	-3.90%	3.45%	0.31%	1.34%
Montant par habitant	1 577	1 689	1 590	1 645	1 667	1 729

Evolution des principales recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	Evolution (%)
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	4 454 714	4 682 811	5.12%
	Dont mise à disposition de personnel aux budgets annexes et CCAS	1 578 030	1 670 689	5.87%
	Dont mise à disposition de personnel à la communauté de communes	318 652	324 551	1.85%
	Dont mise à disposition aux autres organismes	81 951	115 139	40.50%
73	Impôts et taxes	13 360 861	13 376 997	0.12%
	Dont contributions directes	9 222 391	9 549 434	3.55%
	Dont attribution de compensation	1 783 808	1 305 734	-26.80%
	Dont FPIC	157 445	98 500	-37.44%
	Dont taxe sur l'électricité	288 509	360 719	25.03%
	Dont prélèvement sur produits des jeux dans les casinos	702 752	708 363	0.80%
	Dont taxe sur la publicité	102 587	118 797	15.80%
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	856 812	1 006 375	17.46%

74	Dotations et participations	4 110 840	4 060 080	-1.23%
	Dont dotation forfaitaire	1 776 482	1 745 292	-1.76%
	Dont dotation solidarité urbaine	373 017	380 652	2.05%
	Dont dotation nationale de péréquation	426 523	397 771	-6.74%
	Dont attribution fonds départemental de taxe professionnelle	346 467	295 822	-14.62%
	Dont compensation des exonérations par l'Etat	664 073	679 652	2.35%
75	Autres produits de gestion courante	343 482	376 985	9.75%
	Dont revenus des immeubles	212 026	248 753	17.32%
	Dont fermage	100 153	101 213	1.06%
76	Produits financiers	36	37	2.75%
77	Produits exceptionnels	883 966	920 079	4.09%
	Dont produits des cessions d'immobilisations	718 376	356 152	-50.42%
O13	Atténuations de charges	118 245	166 197	40.55%

En 2019, les ressources fiscales, dotations et compensations atteignent un montant global de 17 437 076 € soit 73.94 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et participations ne cessent de diminuer. Pour l'année 2019, la baisse s'est élevée à -1.23%. La dotation globale de fonctionnement affiche un recul de -2.03% notamment liée à la variation du nombre d'habitants, un des indicateurs de calcul de cette dotation. La part de ces dotations représente 17.22% des recettes réelles en 2019 contre 23.18 % en 2014. Malgré une diminution des dotations de 50 760€ sur la période 2018 2019, les recettes réelles affichent une hausse de +1.34%. Ce qui sous-entend que la collectivité peut ainsi compter sur une fiscalité dynamique malgré un maintien des taux de fiscalité à l'identique depuis 2014 et sur des recettes tarifaires toujours croissantes.

Les impôts et taxes (13 376 997€) représentent près de 57 % des recettes réelles de fonctionnement avec une très légère augmentation de +0.12% en 2019.

L'évolution des droits de mutation (1 006 375€) est directement liée au dynamisme du marché de l'immobilier. Après avoir connu une baisse en 2014, ils ne cessent de progresser depuis.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droits de mutation	510 024	667 174	716 191	830 929	856 812	1 006 375
Taux d'évolution	-9.35%	30.81%	7.35%	16.02%	3.11%	17.46%

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes est en forte baisse sur l'année 2019, -26.80%. Il s'agit de la traduction de l'impact du transfert des compétences :

- « Activités nautiques » pour 288 201€. Cette compétence a été transférée mi-avril 2018 lors de l'ouverture du centre aquatique « L'hippocampe » mais l'attribution de compensation n'a pas été impactée sur l'exercice 2018 pour un montant de 192 134€. La régularisation de 2018 a été donc faite sur l'attribution de compensation de 2019,
- « Elaboration et gestion du PLU » pour 8 943€ transférée en 2018. Une régularisation est donc effectuée sur l'attribution de compensation de 2019.
- « Entretien des zones d'activités » pour 24 654€ transférée en 2019.

L'attribution de compensation de 2020 sera de nouveau réduite en prévision du transfert de la compétence « GEMAPI », gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le produit global versé par le casino est quasiment stable, sur l'exercice 2019, et affiche un très léger recul de -0.45% pour atteindre 919 863€.

Le produit des services (4 682 811€), progresse de nouveau en 2019 de +5.12% après une augmentation en 2018 de +7.50%. Cette évolution porte essentiellement sur les remboursements de mise à disposition de personnel auprès d'autres collectivités, les remboursements de frais par d'autres collectivités ou organismes et les services à caractère culturel. Les tarifs facturés par la Ville ont fait l'objet d'une analyse détaillée et sont désormais proches de leur coût réel.

2/ L'épargne

➤ L'épargne brute

L'épargne brute permet de témoigner des marges de manœuvres de la section de fonctionnement et la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute (hors cessions)	1 364 423	2 389 899	2 228 888	2 872 320	2 707 069	3 326 614
Produits fct courant	21 672 321	22 665 149	21 932 219	22 043 640	22 388 141	22 663 069
% (EB/pdt fonct.)	6.30%	10.54%	10.16%	13.03%	12.09%	14.68%

➤ L'épargne nette

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'investissement après financement du capital de la dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute (hors cessions)	1 364 423	2 389 899	2 228 888	2 872 320	2 707 069	3 326 614
- capital de la dette	1 180 467	1 260 084	1 246 237	1 122 525	1 166 561	1 269 076
Epargne nette (hors cessions)	183 956	1 129 815	982 652	1 749 795	1 540 508	2 057 538

Ainsi après avoir remboursé son capital, la collectivité dispose, en 2019, de 2 057 538€ pour financer ses dépenses d'équipement.

Ces deux derniers ratios témoignent de la bonne santé financière de la Ville résultant d'une gestion rigoureuse faisant appel à l'optimisation de nos recettes et à la maîtrise des dépenses.

LA FISCALITE DIRECTE

1/ Le produit des impositions directes

Le produit des contributions directes s'est élevé, en 2019, à 9 549 434€ et affiche ainsi une augmentation de +3.55%. Ce montant représente 700€ par habitant. A noter que les taux restent inchangés depuis 2011, l'augmentation de cette recette provient essentiellement de la revalorisation des bases en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette revalorisation est calculée à 2.20% en 2019. Ce qui signifie que la différence est une évolution physique des bases, à savoir constructions, extensions... Les produits de fiscalité directe représentent 40.49 % des recettes réelles de fonctionnement.

PRODUIT FISCAL HORS ROLES SUPPLEMENTAIRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit de TH	3 346 917	3 573 353	3 582 813	3 555 677	3 692 713	3 799 821
Produit de FB	5 050 599	5 146 208	5 168 014	5 276 028	5 420 642	5 650 415
Produit de FNB	55 743	53 859	53 256	53 376	50 777	48 841
Produit fiscal total	8 453 259	8 773 420	8 804 083	8 885 081	9 164 132	9 499 077

Part de chaque taxe dans le produit fiscal	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit de TH	39.59%	40.73%	40.69%	40.02%	40.30%	40.00%
Produit de FB	59.75%	58.66%	58.70%	59.38%	59.15%	59.48%
Produit de FNB	0.66%	0.61%	0.60%	0.60%	0.55%	0.51%

Il est important de souligner que le produit de la taxe d'habitation représente 40% du produit fiscal total.

80% des foyers fiscaux ont payé le « dernier tiers » de la taxe d'habitation en 2019. Ainsi, en 2020, seul 20% des ménages paieront la taxe d'habitation.

A l'horizon 2023, plus aucun foyer ne sera assujéti à cette taxe (excepté la taxe sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants). La collectivité percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursement du capital de la dette, autres...). Parallèlement l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (capacité d'autofinancement nette, plus-values de cessions, subventions, emprunts, FCTVA...).

Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

1/ Le financement disponible

C'est le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la commune pour investir après avoir payé ses charges et remboursé sa dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF nette (cessions comprises)	212 206	1 643 764	1 294 367	2 414 939	2 258 885	2 413 690
CAF nette (hors cessions)	183 956	1 129 815	982 652	1 749 795	1 540 509	2 057 538
FCTVA	939 936	709 699	557 097	344 880	607 334	1 029 619
Subventions	1 175 911	610 344	833 212	736 571	1 050 105	1 769 527
Financement disponible	2 328 053	2 963 807	2 684 676	3 496 390	3 916 324	5 212 836

La capacité d'autofinancement nette de la ville (épargne nette) qui a connu une réduction importante en 2014 (212 206 €) est en nette amélioration depuis 2015 pour atteindre plus de 2.4 millions en 2019.

La capacité d'autofinancement tient compte des cessions d'immobilisations, ces dernières sont importantes depuis 2015, comme le montre le tableau ci-dessous, et permettent de financer une partie des investissements sans recourir à l'emprunt :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cessions	28 250	513 949	311 715	665 144	718 376	356 152

Hors cessions, cette capacité d'autofinancement nette s'élève à 2 057 538€.

La capacité d'autofinancement nette tient compte du remboursement du capital de la dette et mesure le disponible pour le financement des dépenses d'investissement. C'est un indicateur fort de la santé financière de la collectivité.

La capacité d'autofinancement nette (cessions comprises) moyenne constatée sur la période 2014 à 2019 est de 1 706 308.50€.

Par habitant, en 2019, elle atteint 125€.

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que fin 2019, la collectivité disposait d'un solde de 2 413 690€ (épargne nette, cessions comprises). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (FCTVA pour 1 029 619€ et subventions pour 1 769 527€), la collectivité a disposé de 5 212 836€ pour financer ses dépenses d'équipement et son remboursement en capital.

2/ Les dépenses d'équipement en 2019

Elles représentent 87.89 % des dépenses réelles d'investissement (10 500 082€). Ces dépenses d'équipement progressent de +14.95% en 2019. Elles se sont ainsi élevées, en 2019, à 9 228 666€ en raison d'un programme d'investissement ambitieux à destination de la jeunesse, de l'éducation. Ces dépenses ont été couvertes à 56.49% par le financement disponible (5 212 836€). C'est-à-dire que la Ville, avec une section d'investissement importante, a financé près de 57% de ses équipements par le seul autofinancement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses équipement	4 780 643	4 063 174	3 288 109	4 467 822	8 028 684	9 228 666
Recettes réelles de fonctionnement	21 792 967	23 337 170	22 426 900	23 199 618	23 272 191	23 583 186
Taux d'équipement	21.94%	17.41%	14.66%	19.26%	34.50%	39.13%
Dépenses équipement/habitant	346	294	233	317	575	676

Evolution des principales dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Evolution (%)
20 Immobilisations incorporelles	219 881	481 503	118.98%
Dont frais d'études	71 376	330 853	363.54%
Dont concessions et droits similaires	113 749	119 773	5.30%
204 Subventions d'équipement versées	124 674	77 436	-37.89%
21 Immobilisations corporelles	1 284 691	1 065 184	-17.09%
Dont installations générales et agencements	352 914	458 947	30.04%
Dont installations de voirie	254 620	98 098	-61.47%
Dont matériel roulant	251 540	24 000	-90.46%
Dont autre matériel et outillage de voirie	1 875	23 222	1138.50%
Dont matériel et outillage technique	93 778	179 210	91.10%
Dont acquisitions œuvres et objets d'art	2 020	11 612	474.85%
Dont matériel de transport	43 587	19 005	-56.40%
Dont matériel de bureau et informatique	74 607	92 291	23.70%
Dont mobilier	51 000	44 682	-12.39%
Dont autres immobilisations	30 161	60 531	100.69%

23	Immobilisations en cours	797 709	1 834 587	129.98%
	Dont terrains	49 197	35 380	-28.09%
	Dont constructions	89 060	970 455	989.67%
	Dont installations, matériel et outillages techniques	648 205	810 790	25.08%
	Dont restauration des collections et œuvres d'art	11 248	17 961	59.68%
	Opérations d'équipement	5 601 729	5 769 956	3.00%
	Dont Falaises	78 978	372 423	371.55%
	Dont Groupe scolaire Simone Veil	3 341 038	4 784 142	43.19%
	Dont Espace jeunes	736 663	1 786	-99.76%
	Dont Maison pluridisciplinaire de santé	1 413 436	30 084	-97.87%
	Dont Locaux service chantier d'insertion	31 614	471 612	1391.78%
	Dont Terrain de football avec vestiaires	0	104 659	
	Dont Logis du Roi	0	5 250	

3/ Le fond de roulement 2019

Il s'agit de déterminer la variation du fonds de roulement c'est-à-dire la différence entre les ressources stables (financement disponible et emprunt) et les dépenses d'équipement.

En 2019, la ville a donc puisé dans ses réserves pour financer ses dépenses d'équipement et a ainsi limité le recours à l'emprunt.

Le tableau suivant illustre l'évolution du fonds de roulement sur la période considérée :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	4 780 643	4 063 174	3 288 109	4 467 822	8 028 684	9 228 666
Epargne nette (CAF nette) cessions d'immobilisations comprises	212 206	1 643 764	1 294 367	2 414 939	2 258 885	2 413 690
FCTVA	939 936	709 699	557 097	344 880	607 334	1 029 619
Subventions	1 175 911	610 344	833 212	736 571	1 050 105	1 769 527
Total du financement disponible de la commune (ressources de la collectivité pour financer les dépenses d'investissement avant emprunt)	2 328 053	2 963 807	2 684 676	3 496 390	3 916 324	5 212 836
Emprunts réalisés	4 400 000	631 000	1 190 000	1 641 582	4 364 098	2 000 000
Variation du fonds de roulement (Delta entre dépenses d'équipement et ressources d'équipement)	1 947 410	-468 367	586 567	670 150	251 737	-2 015 829

4/ Les recettes d'investissement de 2019 (6 583 174€) :

Evolution des principales recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Evolution (%)
13 Subventions d'investissement	1 023 102	1 769 527	72.96%
Dont amendes de police	180 604	151 215	-16.27%
Dont restauration des vitraux	72 123	0	
Dont Subvention pour les courts de tennis	0	263 532	
Dont subvention pour les travaux sur la cale de Chausey	2 100	39 900	
Dont subvention pour la construction du groupe scolaire	433 196	925 516	
Dont subvention pour la construction de locaux pour les chantiers d'insertion	0	30 960	

	Dont subventions pour la construction d'un espace jeunes	149 774	239 433	
	Dont divers DETR	45 272	17 295	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 364 098	2 000 000	-54.17%
1				
0	Dotations, fonds divers et réserves	726 457	1 111 612	53.02%
	Dont FCTVA	607 334	1 029 619	69.53%
	Dont taxe d'aménagement	108 319	81 993	-24.30%

LA DETTE

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette s'élève à 17 131 798€ représentant 1 256€ par habitant.

L'annuité a atteint 1 669 882€ soit 122€ par habitant, en légère augmentation par rapport à 2018 (113€ par habitant).

En 2019 ce sont trois emprunts souscrits en 1999, 2003 et 2006 qui sont arrivés à échéance pour des annuités respectivement de 62 015€, 70 371€ et 137 314€.

Listes des prêts à échéance

n° de contrat	Date de souscription	Date de fin	Capital	Intérêt	Annuité
BP-2003-3	2003	31/12/2019	70 371,01	0,00	70 371,01
BP-2006-6 Ream	2006	31/12/2019	135 260,00	2 054,05	137 314,05
BP-99008	1999	31/12/2019	59 656,27	2 359,11	62 015,38

En 2019, un prêt de 2 000 000€ a été contracté pour le financement des investissements de l'année. Pour mémoire, le projet le plus conséquent sur cet exercice reste la construction du groupe scolaire Simone Veil.

Le taux de charge de la dette est à 7.08 % (6.77% en 2018, 6.60% en 2017 et 7.54% en 2016). C'est la part de l'annuité sur les recettes réelles de fonctionnement hors excédent de l'exercice précédent. Ce ratio signifie que la ville a mobilisé 7.08% de ses recettes de fonctionnement pour rembourser l'annuité de la dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital de la dette	1 180 467	1 259 596	1 246 237	1 122 525	1 166 561	1 269 076
Intérêts (hors renégociation de dette et hors LT)	485 082	529 297	444 688	407 911	409 482	400 806
Annuité	1 665 549	1 788 893	1 690 925	1 530 436	1 576 043	1 669 882
Emprunts réalisés	4 400 000	631 000	1 190 000	1 641 582	4 364 098	2 000 000
Recettes réelles de fonctionnement	21 792 967	23 337 170	22 426 900	23 199 618	23 272 191	23 583 186
Taux de charge de la dette	7.64%	7.67%	7.54%	6.60%	6.77%	7.08%

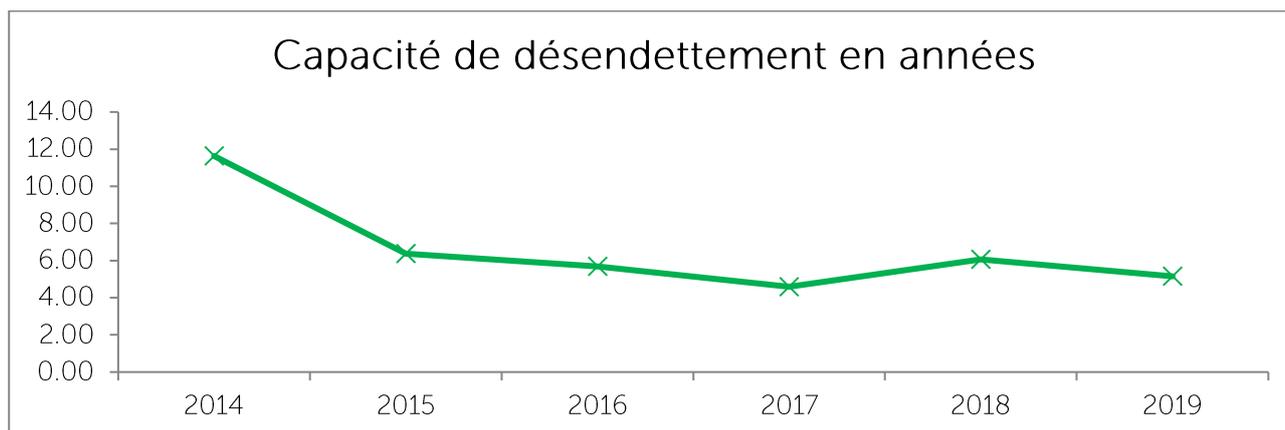
1/ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette/ épargne brute) est à 5.15 années en 2019 (contre 6.06 en 2018), avec un seuil d'alerte à 12 ans.

Ce ratio mesure le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de la totalité de l'encours de la dette. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.

Malgré un programme d'investissement ambitieux, c'est un ratio en nette amélioration depuis 2014 puisqu'il a été divisé par deux. En effet, en 2014 il était de 11.63 années.

Cependant, il risque de se dégrader à compter de 2021 en raison du projet d'investissement qu'est 2030Granville. Néanmoins une collectivité, en phase d'investissements conséquents, peut faire le choix de laisser se dégrader ce ratio sur un ou deux exercices et tendre ensuite vers un rétablissement rapide à des niveaux plus habituels. Il traduit aussi la stratégie d'équipement de la Ville.



2/ La composition de la dette.

Elle est majoritairement composée de prêts à taux fixe.

Le taux moyen est à 2.27 % et la valeur résiduelle des prêts est de 15 ans et 7 mois.

Les prêts à taux fixe apportent une sécurité en période de remontée des taux mais ne permettent pas, à l'inverse, de profiter d'une baisse conjoncturelle du marché financier, les indemnités actuarielles de remboursement anticipé ou de renégociation des prêts à taux fixe sont très élevées et dissuasives. Cependant, on peut souligner le taux moyen faible de la Ville de Granville.

Le niveau d'endettement pour 2019 est de 72.64%, et évolue de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette	15 871 988	15 243 392	12 675 197	13 188 201	16 400 874	17 131 798
Coefficient d'endettement*	72.83%	65.32%	56.52%	56.85%	70.47%	72.64%
Seuil d'alerte	1.21	1.21	1.21	1.21	1.21	1.21

*encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio « niveau d'endettement » s'apparente au raisonnement qui consiste, pour un ménage, à appréhender sa capacité d'endettement par rapport au total de ses ressources (salaires, prestations...).

3/ Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Ce coefficient permet de mesurer la capacité de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges de fonctionnement et le remboursement de la

dette. Un coefficient supérieur à 1, indique que la commune est incapable de faire face au remboursement de sa dette avec son seul autofinancement.

On constate ainsi une amélioration de ce ratio depuis 2014 ce qui démontre que, malgré un coefficient d'endettement plus important en 2019, les recettes de la collectivité sont suffisantes pour assurer la couverture des charges de fonctionnement et le remboursement de la dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAC	0,99	0,93	0,94	0.90	0.90	0.90

(CAC = capital dette +DRF / RRF hors compte 002)

ANALYSE DES FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs externes de risques sont constitués par les cautions et garanties d'emprunts principalement (engagements hors bilan).

La ville a garanti jusqu'en 2011 un certain nombre de prêts au profit des organismes de HLM ou d'établissements à vocation sociale ou scolaire (Institut Sévigné, Agapei...) ainsi qu'à des entreprises de pêche.

Un prêt fait l'objet d'un suivi particulier concernant une entreprise de pêche en difficulté. Par mesure de sécurité, la collectivité a constitué une provision de 190 000€ pour faire face à la défaillance du débiteur.

CONCLUSION

L'analyse du compte administratif 2019 confirme les résultats très satisfaisants dont la Ville peut se prévaloir.

Ces résultats sont la traduction de la stratégie financière responsable que la Ville a su conduire, avec pour objectifs de répondre aux besoins en équipements des Granvillais tout en préservant des capacités à agir sur le long terme.

Ce compte administratif est le dernier de l'actuelle mandature. Il démontre une situation financière saine et préservée malgré des taux de fiscalité des ménages, inchangés depuis 2014, et un niveau d'investissement dynamique tout au long du mandat.